

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

La *Correspondance provinciale* de Berlin annonce la prise de possession immédiate du duché de Lauenbourg, qui, selon la *Gazette de Woss*, serait incorporé à la province de Brandebourg, dont il formerait un cercle administratif, avec un sous-préfet résidant à Ratzebourg.

Le paiement de l'indemnité due à l'Autriche, pour la cession de ce duché, s'effectuera sur les fonds de la cassette du roi, afin d'enlever à la chambre cette occasion de discussion.

En même temps qu'elle s'incorpore ainsi sa nouvelle conquête, la Prusse fait embarquer à bord de la *Veneta* le bataillon de soldats de marine qui résidait à Dantzig, et l'envoie prendre garnison à Kiel, où elle a déjà sa station navale et ses établissements maritimes. Maîtresse du Lauenbourg et du Sleswig, elle occupe, en outre, le point principal du Holstein.

Aussi la *Correspondance générale* célèbre-t-elle avec emphase les succès de la Prusse qui, dit-elle, a obtenu de l'Autriche tout ce qu'elle demandait, dès le 22 février.

Mais toute médaille a son revers, et le triomphe d'un jour prépare souvent la défaite du lendemain. On mande, en effet, d'Altona que, dans l'assemblée de l'association du Sleswig-Holstein de cette ville, M. Humm a proposé un refus général des impôts et l'empêchement du recrutement : cette proposition a été accueillie par d'unanimes applaudissements.

Au milieu de ces difficultés, l'Autriche cherche à se consoler de ses échecs diplomatiques, en soumettant à la Diète de Transylvanie la révision de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de 1848, sur la réunion de ce pays à la Hongrie, afin de pouvoir ensuite consacrer avec cette dernière l'entente que le ministère actuel se propose de réaliser.

La *Correspondance provinciale* de Berlin, du 15 septembre, annonce que l'ancien ministre d'Etat, M. le comte d'Arnim-Boitzenburg, est nommé commissaire et se rendra ces jours-ci dans le duché.

Les autres dispositions pour régler la position du Lauenbourg vis-à-vis de la couronne prussienne sont réservées. La même correspondance termine ainsi un article de fond sur la politique prussienne et la convention de Gastein :

« Les conditions formulées par la Prusse, le 22 février 1865, seront maintenues dans toute leur étendue. Il est incontestable qu'une différence notable existe entre la situation d'alors et celle d'aujourd'hui.

» D'un côté l'établissement d'un autre régime dans les duchés n'est plus en question ; d'un autre côté l'Autriche a non-seulement cédé ses droits sur le Lauenbourg, mais elle a aussi accordé sans difficulté, même dans l'état provisoire, les demandes les plus essentielles du programme de février. La convention de Gastein est un pas significatif en avant pour remplir les espérances et les demandes de la Prusse par la voie d'une entente fédérale avec l'Autriche. »

M. de Bismark se rendra, vers la fin du

mois, à Biarritz. Il est inexact que le gouvernement a l'intention de ne plus se servir des feuilles officielles pour publier des articles sur les affaires de l'Etat.

Suivant une dépêche de Francfort, le journal *l'Europe* publie « le texte officiel et intégral d'une longue et importante lettre écrite par le prince Couza au patriarche de Constantinople, relativement à la situation présente et à l'avenir de l'Eglise grecque dans les Principautés. »

Remarquons à ce sujet, avec *l'Europe*, que depuis longtemps la Russie prend pour base de ses pourparlers diplomatiques avec les puissances occidentales, et de sa politique avec le prince Couza, le côté religieux de toutes les questions orientales : ici celle du Saint-Sépulchre, là celles de l'Eglise, du patriarche ou des convents du culte grec.

Les nouvelles d'Irlande sont graves, et l'agitation dans le comté de Cork a pris de telles proportions que, bien qu'une escadrille surveille déjà ces côtes, l'amiral Dacres a reçu, dit-on, l'ordre de partir avec la flotte de la Manche pour la baie de Bantry.

On redoute une descente des *Fenians*, vaste et puissante association irlandaise, organisée principalement aux Etats-Unis, et dont on a beaucoup parlé dans ces derniers temps. Son but avoué est de séparer l'Irlande de l'Angleterre, en la constituant en république, de reprendre, par la confiscation, le sol dont ses habitants ont été dépouillés, et de lutter contre tous ceux qui s'opposeraient à la réalisation de cette œuvre.

Bien que les récits faits à ce sujet soient mêlés d'une foule de détails plus imaginaires que réels, il est cependant incontestable que les *Fenians* ont des affiliations nombreuses en Irlande, où s'organisent des bandes militaires qui reçoivent les armes et l'argent des Etats-Unis, font secrètement l'exercice et défient toutes les investigations de la police.

Sans doute ce n'est pas demain que les *Fenians* seront en mesure d'arracher l'Irlande à la domination britannique. Mais ils constitueraient pour l'Angleterre le plus grand des périls, le jour où celle-ci serait attaquée du dehors ou sérieusement menacée par une crise intérieure.

Les nouvelles de la Grèce sont toujours fort peu satisfaisantes. On a découvert à Athènes, assure-t-on, trois conspirations différentes ayant pour but le renversement de la dynastie.

Pie IX est revenu le 13 à Rome. Une foule considérable, accourue sur son passage, l'a salué des plus vives acclamations.

Un télégramme de Rome, du 13 septembre, annonce que de grands incendies ont éclaté dans les vastes bois de Decima, de Castel-Romano et de Castel-Porriano.

La *Patria* de Madrid déclare inexacte la nouvelle de la démission du ministre d'Etat, répandue ces jours-ci.

La séance préparatoire de la 17<sup>e</sup> assemblée générale des associations catholiques de l'Allemagne a eu lieu le 11, à Trèves. Il est arrivé déjà un très-grand nombre de catholiques,

## PÉRIÉTON.

1

## UN BEAU-PÈRE TERRIBLE.

Louviers est aux draps ce que Châtelleraut est à la coutellerie. Saint Pierre vous en ouvre les portes, quand vous venez de l'Est, sa clef est l'omnibus rural de la Compagnie du chemin de fer de Paris au Havre. Dans cette boîte roulante, Sterne eût été bien malheureux, car rien n'est moins sentimental que la conversation de messieurs les drapiers, qui composent la majorité de ses voyageurs ordinaires.

Sauf le bourdonnement intérieur de ses fabriques, Louviers, comme la plupart des cités actives, est silencieux ainsi que les abords d'une ruche d'abeilles. Les rues sont larges et d'une propreté hollandaise. Les plus anciennes ont un aspect particulier qui frappe le touriste. Son église est un des plus beaux monuments de France. Ses ogives bizarres, ses clochetons dentelés, ses arcades nombreuses aux arêtes enlunules, d'une exquise légèreté, font ressembler sa façade, quand sa grande silhouette étrange se détache par un beau clair de lune sur l'azur émaillé

d'étincelles, à ces découpures noires d'Allemagne qui semblent nées sous les ciseaux des fées.

Au temps où nous parlons, Louviers n'avait point encore conquis le confort que l'on fait à la fois une ville charmante et une campagne fort agréable. Le chemin de fer n'existait pas et la majorité des drapiers, moins nombreux qu'à présent, résidaient à Louviers toute l'année.

La fabrique la plus réputée au temps où nous parlons, était celle de M. Mathurin, et, tout en rendant justice aux capacités du propriétaire, la rumeur publique attribuait une grande partie de la vogue dont jouissait cet établissement à l'intelligence et à l'activité de Claude Bernard, son contre-maître.

Claude était né à Louviers et ne l'avait jamais quitté. Enfant de la navette comme on est enfant de la balle, ses premiers pas s'étaient faits entre deux métiers. L'amour du travail, la persévérance et une conduite exemplaire, l'avaient promptement signalé à l'attention de M. Mathurin, et à l'âge de vingt-cinq ans, Claude en obtenait son bâton de maréchal. Il dirigeait deux cents ouvriers et, sachant commander, parce qu'il avait su obéir, il se faisait adorer par ce petit peuple qui, parfois pourtant, le

taxait de sévérité, mais jamais d'injustice.

Claude était orphelin ; la fabrique lui tenait lieu de famille ; on le traitait du reste avec beaucoup d'égards chez M. Mathurin ; mais, malgré tout, il sentait son cœur vide. C'était un robuste garçon, de taille moyenne, aux cheveux bruns, aux yeux de même couleur, francs et loyaux. Son front était intelligent, le galbe de son visage agréable. Il prenait soin de sa personne, et le dimanche il était vêtu comme un honnête rentier. Tout en lui inspirait l'ordre et l'activité. Il ne s'était jamais permis aucun excès ; jamais un seul jour il n'avait manqué de se rendre à son travail ; il menait une vie probe et laborieuse, avec la simplicité qu'apportent les âmes honnêtes dans la pratique de leurs vertus.

Claude était dans les conditions de ressentir une passion vraie ; et comme la moindre issue laisse la mer remplir en quelques secondes la cale d'un navire, la première sensation vive qui toucherait son cœur devait inonder son âme.

C'est ce qui arriva. Un soir d'hiver, une femme de trente ans environ, tenant par la main une petite fille de huit à dix ans, était descendue de la diligence de Paris sur la grande place de Louviers. Les curieux, et Dieu sait si la province en voit surgir

aux abords des lieux d'arrivée des voitures publiques, les curieux, dis-je, surexcités par la mine élégante et cependant modeste de la dame et de l'enfant, avaient harcelé le père Gaspard, le conducteur, afin d'obtenir des renseignements sur les nouvelles arrivées ; mais Gaspard, tout désireux qu'il était de renseigner son monde, ainsi qu'il le faisait d'ordinaire, ne savait qu'une chose, c'est que la dame se nommait Marie Durand, et voyageait avec sa fille qu'il avait entendu nommer Angéline.

Ce nom convenait bien à l'enfant. Elle était blonde et rosée, comme les cherubins. Ses yeux bleus, curieux et purs, sans timidité ni audace, illuminaient son frais visage, un peu maigre, mais d'une couleur blanche et veloutée, pleine d'éclat et de jeunesse. Elle ressemblait énormément à sa mère : c'était son reflet poétique et rajeuni. Marie Durand avait dû être ainsi à l'âge d'Angéline, et l'on comprenait que sa petite fille serait ce qu'était sa mère à trente ans.

Si Angéline eût été une jeune fille au lieu d'être encore une enfant portant de petits pantalons blancs sur de longues chaussettes de laine rayées à l'écosaise, cette ressemblance, et surtout cette promesse pour l'avenir eussent certes été fort en sa faveur.

non-seulement de toutes les parties de l'Allemagne, mais de la Suisse, de la France et de la Belgique.

On assure que la dépêche de M. Drouyn de Lhuys, relative à la convention de Gastein, et qui n'est connue que par l'analyse du *Journal de Bruxelles*, ne tardera pas à voir le jour.

Le comte de Sartiges, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, est en ce moment à Paris, et ne doit retourner à son poste que dans une quinzaine de jours.

On lit dans une correspondance du *Phare de la Loire*, adressée de Paris, le 12 septembre :

Il paraît certain que l'empereur du Mexique a essayé de faire agréer par le président des Etats-Unis, Johnson, une lettre de condoléance sur la mort de Lincoln et de félicitation sur le triomphe de l'Union. Cette communication a été repoussée, l'empire du Mexique n'ayant pas été reconnu par les Etats-Unis.

Les officiers de notre marine ont été enchantés de l'hospitalité anglaise de Portsmouth, mais un peu humiliés du grand luxe de la réception. Tous les restaurants ont été ouverts gratis à tous les matelots de l'escadre française. Les prévenances étaient excessives et ingénieuses. Chaque mariu pouvait choisir le tonneau de son vin préféré et s'y enlever ou l'absorber à son choix, Clarence au rebours.

Dans ces démonstrations inégales et inutiles, les Français ont peut-être été les plus sincères, les Anglais sont demeurés les plus fastueux. La grande fête sera celle du désarmement. Elle viendra.

On lit dans une autre correspondance du même journal, adressée de Marseille, le 11 septembre :

Le choléra a des mystères qu'on ne saurait expliquer et qui déroutent complètement la science. C'est au moment où nous nous flattons d'approcher du terme de la maladie, à cause de la décroissance marquée du chiffre des décès, que nous avons eu en deux jours une recrudescence de l'épidémie telle que nous avons dépassé les plus fortes journées de cette triste période. L'effet de cette aggravation a été sensible à notre Bourse, qui devient chaque jour moins animée. L'autorité prend toutes les mesures possibles; c'est ainsi qu'elle a interdit, il y a quelques jours, l'entrée à Marseille d'une caravane de pèlerins arabes revenant de La Mecque. Les pèlerins ont été retenus au lazaret des Îles du Frioul, où un vapeur les a pris avant-hier pour les transporter à Tunis.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On écrit de Bayonne, le 12 septembre :

Notre ville a reçu hier, dans l'après-midi, la visite de l'Empereur, de l'Impératrice, de la reine et du roi d'Espagne.

Leurs Majestés, venues à Bayonne par le chemin de la Barre, ont été reçues à l'arc-de-triomphe de la porte des Allées Marines, qui avait été orné d'un faisceau de drapeaux français et espagnols avec les armes de France et d'Espagne, par le sous-préfet, le maire, ses adjoints, ceux des membres du conseil municipal qui avaient pu être prévenus à temps et divers autres fonctionnaires civils et militaires. La musique de la ville jouait la marche royale espagnole, les pompiers formaient la haie qui se prolongeait jusque sur la place d'Armes où étaient formées en carré les troupes de la garnison ayant à leur tête le général de brigade et un nombreux état-major.

Le général de division et le préfet, qui avaient été au-devant de la reine et du roi d'Espagne jusqu'à la frontière, faisaient partie du cortège.

Pendant toute la durée de cette visite, des salves d'artillerie se faisaient entendre, et les cloches sonnaient à toute volée.

La voiture dans laquelle étaient Leurs Majestés s'est, sur l'ordre donné par l'Empereur, arrêtée à l'arc-de-triomphe, et le maire, s'adressant à la reine, lui a dit :

« Madame,

« La municipalité de Bayonne accourt au-devant de Votre Majesté pour lui présenter les hommages des habitants.

» Surprise, il y a peu d'instants, par l'annonce de votre royale visite, la ville n'a pu revêtir ses habits de fête,

» Mais Votre Majesté sera accueillie par une population heureuse de saluer, auprès de notre bien-aimé Empereur, la souveraine d'un pays voisin et ami, d'un peuple que nous sommes habitués à regarder comme frère; et nous confondrons dans les mêmes acclamations les témoignages de nos sentiments de respect pour Votre Majesté et d'amour pour l'Empereur.

» Vive la reine!

» Vive l'Empereur! »

— L'épizootie bovine a franchi la frontière. C'est dans le Pas-de-Calais qu'elle a fait ses premières victimes. Le *Propagateur* l'annonce en ces termes :

« L'épizootie désignée par la médecine sous le nom de « typhus », qui sévit sur l'espèce bovine principalement, a fait apparition dans nos environs. A Wattrelos, notamment, une étable en a été atteinte, des animaux ont été tués et enfouis; on en a laissé subsister un, que l'on a complètement isolé, de manière à ce qu'il n'ait absolument aucun contact avec

d'autres, afin d'étudier les phases de la maladie.

» Depuis samedi dernier à midi, l'entrée des veaux par la frontière belge est totalement prohibée.

» Un inspecteur délégué par le ministère de l'agriculture, a visité différentes étables des environs, et ordonné des mesures préservatrices. »

— Il n'est bruit à Paris que du défi public que l'habile prestidigitateur Robin, impatienté d'entendre dire que le surpaturel joue un rôle dans les expériences des frères Davenport, vient de porter aux deux médiums américains. Ceux-ci relèvent le gant à leur manière, en annonçant par la voie des journaux une prochaine séance de leurs prodigieux exercices.

— Voici le récit publié par le *Figaro-Programme*, au sortir de la séance des frères Davenport :

Mardi, 10 heures du soir. — Nous sortons de la salle Herz, où les frères Davenport donnaient leur première séance publique. La salle était comble. Après une longue attente qui, selon nous, a encore augmenté les mauvaises dispositions de la foule, les Davenport ont paru. Deux personnes, acceptées immédiatement par le public comme juges des expériences, M. le duc de... et M. de Pène, ont monté sur l'estrade, et, aidées bientôt d'un autre spectateur, M. Duchemin, ingénieur, ont procédé au garotement des prétendus médiums.

Déjà, les interpellations, les cris, les sifflets se croisaient en tous sens. On pressentait une mystification. Elle a été complète, horrible, effrayante, abracadabrante. M. Duchemin, s'étant tout-à-coup approché de l'armoire, a fait une pesée sur une barre transversale où s'attachaient les cordes, et cette barre, jouant comme une bascule, a fait tomber M. Davenport. On a pu voir qu'alors les cordes relâchées permettraient au patient toute espèce de mouvements. Un immense hurrah, accompagné de sifflets, a donné le signal de la débâcle générale. On s'est précipité sur l'estrade, et M. le commissaire de police a fait évacuer la salle en annonçant que l'argent allait être rendu — ce qui a eu lieu — à chaque spectateur.

— Décidément le malheur en veut aux médiums et aux spirites : ceux qui exercent au Nouveau-Monde n'en sont pas plus exempts que ceux qui exploitent la vieille Europe. Ne voilà-t-il pas, en effet, que le tribunal de Buffalo (New-York), vient de décider que désormais les spirites seront considérés et poursuivis comme charlatans et escamoteurs.

— Les permis de chasse délivrés cette année ont dépassé de beaucoup la moyenne des années précédentes. Avant la loi du 3 mai 1844, le prix des permis n'était que de 15 fr.; depuis cette date, il est de 25 fr., dont 15 fr.

pour l'Etat et 10 fr. pour la commune. Cette répartition a été adoptée pour stimuler le zèle des administrations locales qui veillent en effet à la stricte application de cette partie de la loi. La moyenne annuelle des permis est de 155,000, produisant 2,225,000 pour l'Etat, et 1,550,000 pour les communes. On voit que, sous le rapport exclusivement fiscal, la délivrance des permis n'est pas une ressource à dédaigner. Mais il paraît que, malgré la vigilance des maires, beaucoup de personnes réussissent à échapper à cet impôt; car on évalue à 455,000 le nombre des braconniers soit un chasseur sur trois braconniers. Pour la plupart de ceux-ci, c'est une industrie qu'ils exercent, un profit qu'ils poursuivent. Les départements où l'on délivre le moins de permis, sont la Corse, la Lozère, la Loire, le Lot, la Corrèze, l'Ariège, le Cantal, la Creuse, les Basses-Alpes et les Landes. Ceux où l'on en délivre le plus sont la Seine-Inférieure, l'Aisne, Seine-et-Oise, Seine, Oise, Nord, Seine-et-Marne, Somme, Calvados et la Marne. On peut établir en principe que le nombre des permis de chasse est proportionnel à la richesse de chaque département. D'après ces évaluations faites à minima, la moyenne du produit est pour chaque chasseur, de 50 francs. En multipliant cette somme par 600,000, nombre total des chasseurs régulièrement munis, et des braconniers, on a 50 millions de francs pour l'importance de la chasse en France. Quelques statisticiens l'estiment même à 40 millions. Le commerce général des produits de chasse est, en moyenne, de 15 millions de francs (valeur officielle à l'importation), et 7 millions à l'exportation.

— Une feuille bretonne, le *Journal de Redon*, raconte ainsi les courses d'Allaire :

« Le programme des fêtes était des plus simples mais non des moins intéressants : y avait de grandes courses de chevaux? non; de taureaux? elles sont trop espagnoles. — Ces courses étaient plus humaines. Au premier signal, plus de cinquante jeunes gens, de la plus belle apparence, tels que la campagne et la vie rustique en produisent, étaient en ligne; en un clin-d'œil, l'espace désigné était franchi, et le vainqueur, suivi de près par de nombreux concurrents, recevait sa récompense aux applaudissements de la foule.

« Jaloux de voir le succès du sexe fort, le beau sexe entra dans l'arène; nous n'avons pas compté moins de quarante cotillons retroussés. Il y en avait de jeunes, il y en avait de belles, il y en avait de bien vieilles, celles-ci n'étaient pas les moins nombreuses.

» La plus agile recevait en prix une parure; un beau foulard de soie de Lyon la fera remarquer entre toutes les belles. — On m'assure même qu'incontinent son succès décida de ses fiançailles. La jeunesse avait montré son agi-

Mme Durand était belle, d'une beauté tranquille, modeste même, mais charmante, douce, chaste; et Angelina promettait, sinon de surpasser, du moins d'égaliser sa mère. Sans se préoccuper des regards des curieux, Mme Durand fit transporter son bagage, assez volumineux, à la meilleure auberge de la ville, où elle s'installa avec Angelina. Quelques jours plus tard, on apprit qu'elle avait loué une petite maison dans la grande rue.

On y vit entrer un mobilier confortable, presque somptueux, des tapis moelleux, des rideaux de damas, des cristaux, des étagères, puis la porte se referma, pour ne plus jamais s'ouvrir que pour laisser passer la mère et l'enfant.

La curiosité redoubla, et l'isolement auquel Mme Durand se condamnait volontairement, l'augmenta encore.

Un système complet d'espionnage, dont les meneurs eussent été fort en peine de justifier l'utilité, s'établit autour des deux nouvelles habitantes. Mais jamais persévérantes démarches n'aboutirent à de moindres résultats; or tout ce qu'on finit par apprendre, c'est qu'une lettre leur arrivait de Paris tous les jeudis, et que le vendredi soir, la mère, accompagnée d'Angelina, allait porter la réponse à la

bolte.

L'argent ne leur manquait jamais, cela fit taire les pessimistes. Dès que le temps était beau, la mère et la fille allaient se promener dans la campagne, et chaque dimanche elles allaient à la messe.

On eût fini par ne plus songer à elles, si là s'étaient bornées leurs allées et venues, mais ce qui redoubla la curiosité et la fit renaitre régulièrement à certaines époques, c'est que chaque année, pendant trois mois, elles s'absentaient, sans que personne connût le but de ce voyage régulier.

On causait de leur départ, on jasait bien plus encore de leur retour, et las enfin de ne pas être plus avancé qu'avant, on les oubliait jusqu'au jour où elles remontaient toutes deux dans la voiture publique, à l'invariable époque de leur voyage annuel.

Trois ans après leur arrivée à Louviers, Angelina y fit sa première communion, et Mme Durand donna cinq cents francs aux pauvres.

Cette généreuse action acheva de faire taire les plus tenaces à médire d'elles, et les bonnes œuvres quotidiennes de la mère et de la fille ne tardèrent pas à leur valoir la réputation de femmes excellentes et charitables. Pourtant, leur vie sédentaire avait

fait naître mille suppositions plus absurdes les unes que les autres, et que le temps ne put détruire.

Les années s'écoulaient sans rien changer aux habitudes des deux recluses : toujours même isolement, mêmes lettres et mêmes voyages. Angelina avait grandi et, à l'époque où commence cette histoire, c'était une belle jeune fille de dix-huit ans, dans toute la force d'une blonde et vivace beauté.

Malgré l'exagération des hypothèses faites sur les deux inconnues, les plus bienveillants du pays devaient convenir que cette vie à deux, persévérante et sans exception aucune, cachait un mystère quelconque. Mais quel était-il ?

Claude Bernard, tout à son travail, ne se préoccupait nullement des cancans de la ville; pourtant, les bruits qui couraient sur Mme Durand arrivèrent jusqu'à lui. Sa nature droite et ouverte se révolta de quelques propos grossiers tenus sur Angelina et sa mère. Deux femmes seules devaient, à son sens, imposer par leur solitude même, et la calomnie, s'attachant à elles, était doublement coupable.

Claude Bernard les avait rencontrées quelques fois, mais sans les remarquer. La mise de Mme Durand et de sa fille n'attiraient point les regards, et l'activité native du contre-maître lui interdisait de

regarder les femmes sous le nez, ainsi qu'ont l'habitude de le faire les gens innocents, dont la vie et l'allure des autres constituent la plus grande distraction.

Cependant, à force d'entendre parler des habitantes de la petite maison de la grande rue, la curiosité s'empara de Claude; et certain dimanche, au lieu d'aller à la grand-messe, il se rendit à la messe de huit heures à laquelle Mme Durand et Angelina ne manquaient jamais d'assister. Il voulait voir à son aise celles qui défrayaient les conversations de tout le pays.

Au bout d'un quart d'heure d'examen, Claude était non-seulement convaincu de la fausseté des propos qu'il avait entendus, mais il était devenu amoureux d'Angelina.

Dire que, des ce moment, il revint régulièrement à l'église à la même heure, chaque dimanche, afin de voir la jeune fille, serait superflu.

L'amour grandit en raison des obstacles qu'il rencontre, comme il se fortifie et s'acharne en raison des sacrifices qu'il inspire; et Claude voyait un obstacle infranchissable entre Angelina et lui.

Cependant, il n'avait pas lieu de se désespérer. On n'avait pas l'air de l'avoir remarqué, mais l'at-

lité, la vieillesse fut conviée à prouver que le lourd fardeau d'un demi-siècle passé ne lui avait pas enlevé de ses forces. Un beau vieillard de soixante-dix printemps recevait d'une jeune fille le prix de sa victoire. »

— RECONNAISSANCE D'UN POMPIER. — Le préfet d'un de nos départements normands a reçu, ces jours-ci, nous apprend la *Petite Revue*, la curieuse épître congratulatoire que voici, d'un capitaine de pompiers de la région :

« Monsieur le préfet,

« Je viens vous remercier du fond du cœur des deux cents mètres de boyaux que vous avez bien voulu faire ajouter à ceux déjà existant dans mon corps.

« Cette nouvelle, monsieur le préfet, m'a ému jusqu'au fond des entrailles, et comme citoyen, et comme pompier.

« Les besoins de notre constitution sollicitaient, du reste, d'une manière pressante, cette addition de boyaux, et vienne maintenant l'occasion de les utiliser soit sur les lieux, soit à distance, ma compagnie et moi nous pourrions, je l'espère, fonctionner avec aisance et distinction.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur le préfet, le plus dévoué et le plus reconnaissant de vos administrés et pompiers.

» \*\*\* , capitaine. »

## Chronique Locale.

### Conseil général de Maine-et-Loire.

Session de 1865.

Présidence de M. LOUVET.

Nous commençons aujourd'hui la publication des procès-verbaux des séances de la dernière session du Conseil général, pour ce qui a le plus particulièrement rapport à notre arrondissement. Le rapport d'ensemble de M. le préfet ainsi que le discours de M. Louvet, président, ayant été déjà reproduits dans un de nos précédents numéros, nous croyons inutile de livrer une seconde fois à la publicité ces deux documents pleins d'intérêt.

Conformément à ses usages, le Conseil se divise en quatre commissions qui sont composées de la manière suivante :

1<sup>re</sup> COMMISSION. — *Finances. — Budget.* — MM. Louvet, Le Motheux, Courtilier, Montrieux et Boutiller de St-André.

2<sup>e</sup> COMMISSION. — *Enfants trouvés. — Hospices. — Aliénés. — Casernes de gendarmerie. — Prisons. — Etablissements départementaux.* — MM. Segris, Léon Mayaud, comte de Civrac, marquis de Contades, marquis d'Aligre, Paul Mayaud, Boutrais, Paul Gennevraye, Grignon.

3<sup>e</sup> COMMISSION. — *Routes. — Chemins vicinaux. — Canaux. — Navigation. — Chemins de fer.* — MM. Berger-Lointier, Bucaille, vi-

comte de Schramm, comte de Caqueray, de la Selle, Le Chat, de Rochebouët, de Mieulle, Poulain-Furetière, vicomte de la Bouillierie.

4<sup>e</sup> COMMISSION. — *Agriculture. — Instruction primaire. — Commerce. — Industrie. — Affaires diverses.* — MM. Bucher de Chauvigné, vicomte de Boissard, Boutton-Levêque, Delannay, comte Walsh, Parage, Eugène Berger.

Un membre fait remarquer qu'il est dans les usages du Conseil de confier à l'une de ses commissions (la quatrième) le soin de préparer les listes sur lesquelles doivent être choisis, par chaque arrondissement, les membres du Jury d'expropriation, jusqu'à la session suivante; l'honorable membre ajoute que ce mode de procéder offre des inconvénients assez graves; que les membres d'une seule commission ne sont pas à même de connaître toutes les personnes portées sur les listes provisoires; que l'on est ainsi exposé, comme cela est arrivé plusieurs fois, à choisir des jurés incapables de remplir leur mission; que le travail confié au Conseil général donnerait des résultats plus satisfaisants, si, conformément à l'avis exprimé par M. le préfet, dans son rapport, chacun des conseillers voulait bien indiquer, pour le canton qu'il représente, sept ou huit citoyens offrant des garanties sérieuses d'impartialité et d'aptitude.

Un autre membre, tout en s'associant à cette observation, pense que la question pourrait être résolue d'une manière plus simple et plus pratique; il propose que la liste du jury d'expropriation, pour chacun des cinq arrondissements de Maine-et-Loire, soit préparée par une commission spéciale composée des représentants de tous les cantons compris dans l'arrondissement.

Cette proposition est adoptée.

Un membre de la première commission analyse le rapport de M. le préfet sur les dépenses d'entretien des bâtiments départementaux. Ces dépenses présentent un total de 13,250 francs.

Le Conseil vote ces 13,250 fr., qui se décomposent de la manière suivante, pour l'arrondissement de Saumur :

Hôtel de la sous-préfecture.....	500 fr.
Tribunal civil de 1 <sup>re</sup> instance....	350
Maison de correction et d'arrêt..	450
Caserne de gendarmerie de Saumur.....	400

La troisième commission, par l'organe de son rapporteur, propose de maintenir, pour 1866, le tarif qui, depuis plusieurs années, fixe le taux de la conversion en argent des prestations en nature.

Le Conseil, adoptant cette proposition, fixe le prix de rachat ainsi qu'il suit :

Journée d'homme,	4 fr. 25
— de cheval,	1 25
— de bœuf d'attelage,	» 60
— de vache,	» 50

Journée d'âne, » 50  
— de voiture ou charrette, 1 25  
(La suite au prochain numéro.)

Un arrêt de la cour de cassation vient de fixer une importante question.

Il a décidé que les gardes-champêtres étant préposés spécialement à la garde des propriétés rurales et forestières, n'ont d'autre pouvoir que de constater les contraventions et les délits commis au préjudice de ces propriétés et des droits qui en découlent, et qu'ils n'ont point qualité de constater d'autres délits et contraventions, par exemple, sur la fermeture des cabarets et autres lieux publics. Le même arrêt déclare que le préfet même n'a pas le pouvoir de leur conférer cette attribution.

Le tribunal correctionnel de Rouen a prononcé une condamnation à l'amende contre un individu qui avait tué une truie d'un coup de fusil. Il n'est pas inutile de rappeler que l'emploi du fusil pour la prise du poisson est interdit par les arrêtés préfectoraux.

L'assemblée de St-Lambert-des-Levées se tiendra cette année, suivant l'usage, place de la Mairie. Les saltimbanques et marchands, trouveront aide et protection.

Des danses seront organisées sur la place.

REMEDE CONTRE LES CORS AUX PIEDS. — Appliquer de la réglisse noire que l'on a soin de ramollir en la faisant chauffer.

Renouveler de temps en temps les applications, jusqu'à ce que le cor soit entièrement disparu, ce qui ne tarde pas.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Kiel, 15 septembre. — Le feld-maréchal-lieutenant de Gablenz a adressé à la population du duché de Holstein, une proclamation où il est dit :

« J'espère trouver, comme lieutenant de l'empereur, le même accueil favorable que le drapeau impérial a trouvé ici. C'est avec une pleine confiance que je compte cette fois sur votre caractère éprouvé et circonspect, sur votre sentiment de légalité. Cette confiance doit me faciliter l'accomplissement de ma mission actuelle, dont je ne méconnais pas les difficultés.

« Cependant ces difficultés pourront être surmontées par votre attitude calme et animée d'un véritable patriotisme. De mon côté, je maintiendrai avec toute mon énergie cette autonomie si fortement développée parmi vous, et, avant tout, j'y ferai coopérer les enfants du pays même. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

La rentrée des élèves dans l'établissement de M<sup>lle</sup> Mathieu, est fixée au mercredi 4 octobre 1865. (425)

*Le traité des maladies des femmes et des jeunes filles*, guide médical des familles, par le docteur Landry, donne, pour tous les âges, des notions d'hygiène, régime et traitement. Les malades peuvent se soigner elles-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien, 1 vol. envoyé franco, contre 6 fr. en timbres-poste. — Paris, Masson, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez l'auteur, 112, rue du Bac. Consultations par correspondance. (517)

### BULLETIN FINANCIER.

Le marché a été plus sage et plus modéré qu'on ne le présentait généralement, après une liquidation qui venait de clore des opérations considérables; il s'est gardé de toute exagération, et l'attitude qu'il a depuis huit jours nous paraît éminemment propre à consolider les cours acquis et préparer des progrès ultérieurs.

La rente a repris maintenant le premier rang dans les préoccupations des capitalistes. Elle se tient au-dessus de 69 fr. avec beaucoup de fermeté.

Les actions du Crédit mobilier sont calmes de 815 à 820. Le calme n'est pas l'état normal de ces actions, et, dans une période de hausse comme celle où nous sommes, elles paraissent appelées les premières à s'associer au mouvement.

Toutes les valeurs patronées par cette puissante institution sont en bonne voie et ont reconquis les faveurs du public. Le Crédit mobilier espagnol se tient avec fermeté de 510 à 520; les Transatlantiques et les Immobilières s'affermissent à 550, avant de franchir une nouvelle étape.

Les chemins de fer sont restés la plupart sans changement, à l'exception des Lombards, qui ont fléchi à 546-25 pour se relever à 570.

Les actions des établissements de crédit sont fermes. L'emprunt mexicain a été vivement recherché et a monté de 49 5/4 à 51 1/4 pour redescendre à 50 7/8. Le coupon de 5 fr. à détacher dans un mois sur ce fonds a un attrait puissant sur les capitaux.

Les capitaux disponibles sont abondants, et l'épargne va surtout aux placements mobiliers qui, tout en lui donnant sécurité absolue et revenus élevés, lui font participer encore à des chances aléatoires considérables.

C'est à ce titre que les petits capitaux s'empressent en ce moment d'acheter les Obligations foncières et communales, en vue de participer au triple tirage qui va avoir lieu le 22 courant.

A ces tirages, en effet, figurent trois lots de 100,000 fr., attribués, l'un aux obligations communales, l'autre aux obligations foncières 5 et 4 0/0 de 1855, et le troisième aux obligations foncières de 500 fr. 4 0/0, émission de 1865. Au-dessous de ces trois lots importants, un grand nombre d'autres lots sollicitent encore l'attention des capitalistes. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

tion respectueuse dont on était l'objet de la part du jeune homme n'était point restée inaperçue, et ce coin de l'œil des jeunes filles, qui, sous la paupière baissée, suit attentivement jusqu'aux moindres gestes d'un amoureux, était fort préoccupé de Claude. Le pauvre garçon ne s'en doutait pas, et la monotonie de la situation le désespérait, tout en stimulant sa persévérance.

Depuis l'époque où il s'était épris d'elle, c'est-à-dire depuis un an, toutes les semaines se passaient pour lui en longues méditations sur le moyen à employer pour brusquer les choses; mais il avait beau se dire que rien ne pouvait, dans ses démarches, froisser la mère et la fille; il avait beau s'accorder à lui-même que, amour-propre à part, comme physique, il n'était point parmi les laids, et que, comme moral, il était parmi les beaux; qu'en outre, sa position chez M. Mathurin faisait de lui un mari que les deux tiers des jeunes filles du pays eussent désiré de prendre; si une forte résolution naissait de tous ces raisonnements, quand arrivait le dimanche, et qu'il se rendait à l'église pour voir Angelina, tout son courage s'évanouissait à l'aspect de la jeune fille, et, tremblant, muet, en adoration devant son idole, il l'enveloppait d'un regard, dans lequel s'infiltrait

son âme tout entière, mais il restait coi et immobile.

Ses regards, ses soupirs furent remarqués, et l'amour de Claude pour Angelina, alors qu'il s'imaginait encore que nul ne pouvait s'en douter, n'était plus un secret pour personne.

Toute la fabrique de M. Mathurin retentit des conjectures sans nombre que fit le petit peuple que Bernard gouvernait, au sujet de sa passion pour la plus jeune des étrangères; c'est ainsi qu'on désignait la mère et la fille, malgré le temps depuis lequel elles habitaient le pays, et dans l'esprit des donneurs de sobriquet de l'endroit, étrangère s'appliquant à Mme Durand et à Angelina, dérivait autant du mot étrange, vu la vie singulière qu'elles menaient toutes deux, que du mot étranger.

Claude maigrissait comme les jockeys à l'approche des courses. La graisse est le propre des êtres matériels et incapables d'émotions vives. Depuis la naissance de l'amour qui, sur les livres de l'état civil du monde, suit immédiatement celle d'Eve, chaque fois qu'il a décoché un de ses traits, il ne l'a fait qu'au détriment de l'enveloppe dont il faisait vibrer le contenu.

Voilà pourquoi Claude, dévoré par une passion

fixe, comme on l'est par une idée, laissait aux ronces du calvaire de son cœur, ses joues fraîches et pleines, que la mère Antoine, sa nourrice, aimait tant à tapoter.

Le dimanche d'une semaine qui avait été plus agitée que les autres, car mille projets avaient germé dans l'esprit de Bernard, il se rendit à l'église, résolu comme un zouave qui monte à l'assaut.

Les chants, l'orgue, les parfums de l'autel le surexcitèrent. Angelina lui sembla le complément nécessaire à son existence, sans lequel il n'avait qu'à toiser d'un coup le puits de la fabrique pour s'y précipiter la tête la première. La timidité est vaincue dès qu'on entre dans une voie semblable; celle de Claude le fut complètement: vingt fois, il fut sur le point, au milieu de l'office divin, d'aller dire à Angelina :

— Je vous aime; vous le savez; voulez-vous me laisser vous consacrer ma vie, voulez-vous devenir ma femme?

Mais il se contint pourtant, et lorsque, la messe était finie, les fidèles s'apprêtèrent à gagner la grande porte du temple, Claude se mit résolument sur le passage des deux femmes. Son sang bouillonnait dans ses veines, un léger tremblement contrac-

tait ses membres, sa poitrine était oppressée: il attendait pourtant, décidé complètement à faire une tentative auprès d'Angelina. Mais, comme ces mâtresses qui veulent tout pourfendre et tremblent de terreur dès que l'épée de leur adversaire touche la leur, à mesure que Mme Durand et sa fille s'approchaient de lui, Claude sentait son héroïsme l'abandonner.

Son émotion redoubla, et, tremblant, sans voix, la gorge serrée comme dans un étau, il attendit que les deux femmes fussent à un pas de lui, et alors, s'inclinant respectueusement, il ne réussit qu'à leur faire un salut d'automate auquel, tellement avait grand son trouble, il ne vit même pas si l'on daignait répondre.

Claude était demeuré immobile. Quand il regarda autour de lui, il se trouva tout seul dans l'église; il aurait voulu s'élançer sur les traces d'Angelina, mais elle avait disparu. Il s'enfuit à la fabrique, gagna sa chambre, s'enferma et se mit à pleurer à chaudes larmes.

(La suite au prochain numéro.)

Extrait d'un acte de société reçu par M<sup>e</sup> Leroux, notaire à Saumur, le 12 septembre 1865, enregistré le 13 septembre 1865, volume 47 recto cases 7 et 8, par M. Touchard, qui a perçu cinq francs 75 cent., décime compris.

Il y aura une société en nom collectif pour l'exploitation du fonds de commerce de sabotier de M. Gautier père, entre :

Louis Gautier père, marchand sabotier, D<sup>me</sup> Clémentine Gautier, majeure, ouvrière; Eugène Gautier, majeur, employé, et D<sup>me</sup> Juliette Gautier, majeure, ouvrière.

Tous demeurant à Saumur, rue du Puits-Neuf.

La société durera dix ans à partir du 5 septembre 1865.

La raison sociale est GAUTIER PÈRE ET ENFANTS. Chaque associé a le droit de faire des ventes et achats.

La signature sociale n'appartient qu'à M. Gautier père et à M<sup>lle</sup> Clémentine Gautier.

Certifié conforme à l'acte de société. (424) LEROUX.

Etude de M<sup>e</sup> VAILLIER, huissier à Saumur.

**VENTE**  
PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

On fait savoir que, le dimanche 17 septembre courant, heure de midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> VAILLIER, huissier à Saumur, auberge du Cheval-Blanc, à Allonnes, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des marchandises saisies sur le sieur MAJOUX, marchand au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, et dont le détail suit :

Dix mètres de drap gris-noir, en une pièce; sept mètres de drap à carreaux, en une pièce; et dix mètres cinquante centimètres de drap à carreaux, couleur violette.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> BIERMANT, notaire à Langeais.

**VENTE DES BOIS**  
De la Terre  
DE LA CHATAIGNERAIE,

Le dimanche 8 octobre 1865, à midi, en l'étude dudit M<sup>e</sup> BIERMANT.

1<sup>re</sup> Lot. — Huit hectares 26 ares 41 centiares de taillis, âgés de 18 et 50 ans.

2<sup>re</sup> Lot. — Sept hectares 34 ares 54 centiares de taillis, âgés de 18 et 50 ans.

3<sup>re</sup> Lot. — Deux hectares 85 ares 15 centiares de taillis, âgé de 18 ans.

4<sup>re</sup> Lot. — Quarante-huit chênes, âgés de 50 à 150 ans.

5<sup>re</sup> Lot. — Soixante-dix chênes, âgés de 50 à 150 ans.

S'adresser, pour voir les bois, aux régisseur et gardes de la terre, au château de la Châtaigneraie, près Langeais. (426)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A l'amiable,  
UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Pres-soir-St-Antoine, occupée par Pointeau, Bouchard et autres.

Une autre MAISON, joignant la précédente, rue de la Gueule-du-Loup, occupée par Hubert, Dupont et Nail.

Et une MAISON, située sur les Ponts, rue de l'Égout, occupée par Jauneau et Ragot.

S'adresser à M. ARTIF-PICARD, marchand de bois, rue Beaurepaire, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (385)

**A VENDRE**  
DE GRÉ A GRÉ

Plusieurs rentes perpétuelles en argent, et en blé froment.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (427)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 24 septembre 1865, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME,

1<sup>re</sup> LA PROPRIÉTÉ

DE LA PETITE SEIGNEURIE

Commune de Rou-Marson.

2<sup>e</sup> UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n<sup>o</sup> 45, occupée par M<sup>me</sup> veuve Boniol.

3<sup>e</sup> Et 7 ares 70 centiares de BOIS-TAILLIS, aux Petites Brondes, commune de Rou.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (398)

**A VENDRE**  
UNE JOLIE PROPRIÉTÉ D'AGRÉMENT.  
LE CHATEAU DE BRON

Sur le bord du Thouet, près Saumur.

S'adresser à M. MATHIEU, à Thouars. (555)

**TROIS MAISONS**

**A VENDRE**  
Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

**A VENDRE**

Madone, JUMENT POULINIÈRE, demi-sang, hors d'âge.

UN MAGNIFIQUE POULAIN de trois ans, fils de Madone et de Pretty-Boy. Ce poulain a remporté le premier prix au concours de l'École impériale de cavalerie de Saumur.

UN AUTRE POULAIN de cinq mois, fils de la même jument et d'Alban, étalon de l'École.

S'adresser à M. TAVEAU, géomètre au Pont-Fouchard. (418)

**A CÉDER DE SUITE,**  
UNE AUBERGE

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale.

Long bail et loyer peu élevé.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
MAISON

Rue de l'Hôtel-de-Ville, Anciennement occupée par M. Remare.

S'adresser à M. REMARE, même rue, n<sup>o</sup> 3. (407)

**BUREAU D'OMNIBUS**  
A L'HOTEL D'ANJOU,

Rue d'Orléans.

MM. BOLOGNESI frères ont l'honneur d'informer le public qu'à partir de ce jour, leur omnibus pourra aller prendre à domicile et conduire à la gare, et vice versa, toutes les personnes qui voudront bien leur accorder la préférence. (420)

**DESCOTIS**  
Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

**GRANDES CARRIÈRES DE LA POUÈZE**  
Près ANGERS (Maine-et-Loire),

**SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE,**  
Formée au Capital de 400,000 francs,

Divisé en 800 Actions de 500 francs chacune.

Les Statuts sont dressés par acte au rapport de M<sup>e</sup> Daburon, notaire à Angers, du 17 juillet 1865.

La Société possède le fonds de carrière et les nouveaux terrains de la carrière de la Fiogée à la Pouèze, aujourd'hui en pleine exploitation.

400 actions de la Société sont souscrites et les 400 actions restant sont mises à la disposition du public à dater de ce jour.

La souscription est ouverte :

A Angers, chez MM. BOUGÈRE, ROBIN et C<sup>e</sup>, banquiers, rue Milton ; A Saumur, chez MM. LOUVET, TROUILLARD et C<sup>e</sup>, banquiers. (428)

**A CÉDER**  
UNE

**BONNE ÉTUDE D'AVOUÉ**

Près le tribunal civil de Châtellerault (Vienne).

S'adresser à M. Jules MÉREAU, avoué en cette ville, titulaire depuis 28 ans, et qui avait succédé à son père. (419)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
UNE MAISON

Située rue d'Orléans, en face l'hôtel de Londres,

Occupée par M. Brisson, restaurateur.

S'adresser à M. BRINDEAU-BAUDRY.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (255)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (255)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
UNE PORTION DE MAISON,

PREMIER et SECOND ÉTAGE,  
Rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 69.

S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue de la Fidélité. (175)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
UNE MAISON,

située à Saumur, carrefour Cendrière, n<sup>o</sup> 6, composée de : au rez de chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine ; petite cour avec latrines; au 1<sup>er</sup> étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n<sup>o</sup> 8.

Vient de paraître :  
**HISTOIRES**  
DU  
**VIEUX TEMPS**

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,  
Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :  
Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n<sup>o</sup> est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr. ; six mois, 7 fr. ; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25 ; six mois, 8 fr. 50 ; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr. ; six mois, 10 fr. ; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr. ; six mois, 15 fr. 50 ; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois.)  
Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 14 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 15 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 45	»	» 05	69 35	»	» 10
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	96 50	»	» 50	96 75	» 25	»
Obligations du Trésor. . . . .	458 75	»	»	458 75	»	»
Banque de France. . . . .	3580	»	» 15	3585	» 5	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1335	» 15	»	1332 50	»	» 2 50
Crédit Foncier colonial . . . . .	610	»	»	610	»	»
Crédit Agricole . . . . .	645	»	»	645	»	»
Crédit industriel. . . . .	717 50	» 50	»	712 50	»	» 5
Crédit Mobilier . . . . .	835	»	» 1 25	830	»	» 5
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	960	»	»	961 25	» 1 25	»
Orléans (estampillé). . . . .	851 25	» 1 25	»	852 50	» 1 25	»
Orléans, nouveau . . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1091 25	» 1 25	»	1091 25	»	»
Est. . . . .	536 25	» 1 25	»	530	»	» 6 25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	878 75	»	»	877 50	»	» 1 25
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	568 75	»	» 1 25	570	» 1 25	»
Ouest . . . . .	548 75	»	» 1 25	548 75	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1745	» 5	»	1740	»	» 5
Canal de Suez . . . . .	458 75	»	» 1 25	455	»	» 3 75
Transatlantiques. . . . .	530	»	»	530	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	66 55	» 15	»	66 65	» 10	»
Autrichiens. . . . .	415	» 1 25	»	412 50	»	» 2 50
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	470	»	»	467 50	»	» 2 50
Victor-Emmanuel. . . . .	256 25	» 18 75	»	250	»	» 6 25
Romains. . . . .	220	»	»	225	» 5	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	515	»	» 1 25	511 25	»	» 3 65
Saragosse . . . . .	320	»	» 1 25	315	»	» 5
Séville-Xérés-Séville . . . . .	72 50	» 1 25	»	70	»	» 2 50
Nord-Espagne. . . . .	225	» 5	»	218 75	»	» 6 25
Compagnie immobilière. . . . .	530	»	»	528 75	»	» 1 25

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord. . . . .	309 75	»	»	309 75	»	»
Orléans . . . . .	303 25	» 50	»	303 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	301 50	»	» 50	302 75	» 1 50	»
Ouest . . . . .	300	» 1	»	300	»	»
Midi. . . . .	298	»	»	298	»	»
Est. . . . .	302 75	»	»	302	»	» 75

Saumur, P. GODET, imprimeur.